



Fédération de la Manche des Clubs de Retraités

CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2027

Entre

La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES, située Site Associatif de l'Aurore, 9002, Avenue des Sycamores, 50000 SAINT-LÔ, représentée par Monsieur Patrick LECOMTE, Président, d'une part,

Et Sarl Villegierie carteôle technique, représenté(e)
par M^r Grentz Hichel

Le partenaire de La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES s'engage à accorder la remise ou l'avantage défini ci-dessous, lors de la présentation de la carte nominative.

La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES présentera cette offre à tous ses adhérents, par courrier, et sur son site internet www.fmcr50.fr.

La présente convention est valable dès la date de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2026.

Nature de l'avantage accordé au porteur de la carte nominative FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES :

REDUCTION : de 10% sur un carteôle technique automobile, sur présentation de la carte nominative.

A Sté cocile le 5.11.2025

Pour La FEDERATION de la MANCHE
des CLUBS de RETRAITES

Signature : Mr Patrick LECOMTE, Président



Modèle de carte d'adhérent :



Année d'Adhésion	Cachet du Club sur signature du Président ou du Trésorier
2024	Club de l'Amitié de Saint-Lô
Année d'Adhésion	Année d'Adhésion

Pour Villegierie carteôle technique 50800 Sté cocile
Signature : Hu Grentz Hichel

